

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUIN 2020

Etaient présents : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Anna Vallat, Estelle Rémy, Julie Carret, Florine Grevillot, Carlo Scalamandre, Christophe Pesme Cansar , Théo Vallat.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 20h 05

Ordre du jour

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020
- 2, Mot du maire et démarches entreprises depuis la dernière réunion.
- 3, Point sur la situation scolaire
- 3 bis, Instauration de la prime exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire
- 4, Délégations au maire et autorisation d'embauche d'agent occasionnel
- 5, Autorisations de poursuites par le trésor public
- 6, Vote du taux des taxes locales
- 7, Programme des travaux envisagés pour 2020
- 8, Vote du budget 2020
- 9, Information sur la révision du Plan Prévention du Risque Inondation
- 10, Désignation des membres des commissions
- 11, Réparation du paratonnerre de l'église
- 12, Bilan de l'affouage
- 13, Questions diverses
 - rappel du règlement départemental sur les nuisances
 - délimitation des espaces dédiés aux enfants (déjections canines)

En début de séance le maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour « Instauration de la prime exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire » pour la secrétaire de mairie qui a pendant toute la durée du confinement assuré le travail en mairie.

Les élus donnent leur accord. Ce point sera le 3bis.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Mot du maire et démarches entreprises depuis la dernière réunion.

Six points sont évoqués :

1) Travaux réalisés par l'ONF forêt du Paquis, où des arbres ont été déracinés lors des grands vents. La direction des routes du département a demandé la sécurisation de ce secteur. Devant la difficulté de trouver une entreprise de bûcheron, la mairie a traité avec l'ONF. Les arbres ont été coupé mi-juin.

2) Fleurissement et entretien des massifs et plantations

Les commandes, la préparation des massifs, les plantations et l'entretien ont été comme dans les années passées effectués part des bénévoles. Merci à eux.

3) Constat d'huissier

Le maire indique que le canal du moulin doit être nettoyé et que les eaux de l'Écrevisse doivent s'écouler, pour cela des travaux sont nécessaires, mais difficile à réaliser compte tenu des impératifs des services de l'état. Suite à l'orage du 11 mai dernier, le conseil a donné son accord pour que soit demandé 3 constats d'huissier : un vers le pont du moulin et deux autres au fossé des Trou de Marne. Ces constats vont aider les élus dans le cadre du plan inondation des services de l'état.

4) Enquête et point sur la fibre optique

Suite à l'enquête réalisée à l'initiative du conseil municipal nous avons eu en retour 71 réponses. Un dossier explicatif sur la situation de la commune a été construit et joint aux demandes de la population. Une réunion se déroulera le 10 juillet prochain au conseil départemental. Nos arguments seront sur la table. Cette démarche constructive qui fait suite à de nombreuses démarches précédentes en 2018 et 2019 aura été une bonne chose au bon moment. Merci aux personnes qui nous ont répondu à l'enquête, les 71 réponses ont aidé à la construction d'un dossier précis.

5) Rencontre au sujet de la reconstruction du pont du canal Rhône au Rhin

Deux représentants de la commune doivent le 1^{er} juillet rencontrer des responsables du Conseil Départemental pour faire le point sur ce dossier. La commune a formulé plusieurs demandes :

1. trouver une formule qui puisse faire ralentir les véhicules à l'entrée de l'agglomération.
2. réaliser un lien piétonnier entre le parking de la vélo-route et l'accès à la voie cyclable
3. maintenir une hauteur maximum entre le chemin de halage et le dessous du pont, pour le passage des tracteurs agricoles et des machines.
4. limiter au maximum le temps de coupure de la route départementale.

6) Visite du secrétaire général préfecture

Cette visite s'est déroulée le mardi 23 juin après midi. Trois représentants du conseil municipal ont accueilli le représentant de la préfecture. Nous avons échangé durant deux heures d'échanges se sont déroulées suivies d'une visite dans la commune. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Brebotte une commune de traditions artisanales
- Le canal et son potentiel touristique, l'Auberge du Canal
- Les bâtiments communaux, mairie, école, lieux de mémoire, musée de l'artisanat, spectacle historique
- Notre église, un site et point de vue, une histoire, besoin de restauration intérieur
- Vieux cimetière et travaux sur mûr du nouveau cimetière
- Les écoles et nos rapports compliqués avec la préfecture au sujet des statuts
- Maraîchage c'est imaginable à Brebotte
- Le canal de Rhône au Rhin nous pose depuis longtemps un problème d'écoulement des eaux.
- Ecoulement des eaux, depuis 2016 nos échanges « compliqués » avec la DDT et la préfecture
- Le P.P.R.I. inimaginable tout sauf un plan de prévention.
- Le canal du moulin et l'évacuation des eaux pluviales
- Remise en état de la rivière l'écrevisse dans la traversée de la commune
- La rue du Combal et le blocage de la circulation à Recouvrance
- La servitude nouvelle liée à la conduite de gaz

3. Point sur la situation scolaire

Le second adjoint, devenu depuis le 9 juin dernier président du syndicat de gestion du R P I de la vallée de l'Écrevisse, a donné des informations sur le fonctionnement du Syndicat de gestion où la garderie et le transport des élèves a fonctionné dès la réouverture de classe. La restauration a repris le 25 juin dès autorisation des autorités sanitaires. A travers le compte rendu du conseil d'école, il a communiqué les éléments de la rentrée de septembre sur le nombre d'élèves et les mouvements au sein du corps enseignant. A la rentrée de septembre prochain 125 élèves sont prévus pour les 5 classes du RPI.

Après 14 ans passés à Brebotte, Mme Bitsch est nommée à Fontaine.

Les classes de Brebotte, Grosne et Vellescot seront dotées d'équipements numériques (projecteur interactif et équipements adaptés)

Un nouveau revêtement du sol du préau de l'école de la commune devra être mis en place pour la prochaine rentrée.

3 bis. Instauration de la prime exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire

La loi Numéro 2020-473 du 25 avril 2020 et le décret du 2020-470 du 14 mai 2020

ont posé le principe d'une prime exceptionnelle pour récompenser les agents publics particulièrement mobilisés durant la période de crise sanitaire .

La secrétaire de mairie qui a en permanence assuré le service de la mairie pendant cette période est concernée. Elle assure 15 h par semaine de travail pour la commune. La prime prévue est de 1000€ pour 35 heures par semaine. Les élus à l'unanimité donnent leur accord pour une prime proportionnelle au 15 h concernant la commune de Brebotte.

4. Délégations au maire et autorisation d'embauche d'agent occasionnel

Le maire propose que soit donné à l'exécutif communal les délégations suivantes :

1. Relative à tout ce qui concerne les marchés publics, dans les limites inscrites au budget.
2. De passer les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistre
3. De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière.
4. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
5. Renouvellement des adhésions aux associations où la commune est déjà adhérente
6. Accepter des dons ou des legs qui ne sont ni grevés, ni de conditions, ni de charges
7. Intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre les intérêts de la commune
8. Autorisation d'embauche occasionnelle donnée au maire dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et 3-4. Le conseil municipal donne son accord pour donner ces délégations à M. Le Maire

5. Autorisations de poursuites par le trésor public

Cette procédure permet au comptable de poursuivre les redevables défaillants sans solliciter systématiquement pour chaque débiteur l'autorisation de l'ordonnateur. Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques, des seuils de poursuites sont proposés, car leur coût est important pour l'administration publique (frais d'affranchissement, d'huissiers, oppositions sur certains comptes bancaires inefficaces si menées sur des soldes débiteurs, coût parfois supérieur au montant des sommes à recouvrer...) Le conseil municipal donne son accord pour donner cette délégation à M. Le Maire

6. Vote du taux des taxes locales

La commission de finance n'ayant pas encore été constituée c'est le conseil municipal qui va étudier le vote des taxes locales.

Nous pouvons facilement expliquer à la population que l'exécutif municipal fonctionne sans indemnités et apporte de ce fait une aide au budget communal.

Le maire indique que si l'indice de base n'est pas un peu augmenté, le conseil municipal s'expose à une baisse des dotations de l'état.

Il propose une augmentation modeste de l'ordre 1% , pour éviter des réajustements trop importants et précise que pour le budget 2021 la commission finances sera chargée d'étudier ce point au regard de l'inflation ou de la déflation.

Après en avoir débattu, le conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation de 1% pour le budget 2020 soit 289€.

7. Programme des travaux envisagés pour 2020

l'Onf pour **1 755 €** ht plus les travaux forêt du Combal pour **730€** ht, à cela il faut ajouter **2800 €** de bûcheron (coupe 2020)

Pour la réparation et la mise au norme du paratonnerre de l'église **2000€**

Pour le trottoir rue du Combal il faut prévoir **31 228€** ht

Pour la mise aux normes handicap de l'école il faut **8500 €**

Pour des aménagements rue le l'Ecrevisse (bordures de busage) **8500 €**

Pour la mise en place d'un éclairage public dans l'escalier de la mairie et deux projecteurs **4000€**

Pour le nettoyage canal moulin **4200€**

Pour la réparation du mûr du cimetière et celui du bucher respectivement **8274€ et 3851€**

Cumul des travaux programmés : **75 838 €**

Le conseil adopte ce programme de travaux à l'unanimité. Etant entendu que pour certaines de ces dépenses, nous devons trouver des subventions. Si nous ne les obtenons pas, nous retarderons les travaux peu ou pas subventionnés.

8. Vote du budget 2020

Le maire présente le projet de budget de fonctionnement et celui d'investissement.

Les deux budgets sont étudiés chapitre par chapitre :

Dépenses de fonctionnement

- 011 Charges à caractère général..... : 77 992,62€
- 012 Charges de personnel.....: 50 350,00€
- 65 Autres charges de gestion courante : 59 600,00€ *1 *2
- 66 Charges financières.....: 4 000,00€
- 67 Secours.....: 2 300,00€
- 014 Atténuations de produits.....: 14 550,00€
- 042 Opérations d'ordre entre sections: 790,00 €
- 023 Virement section d'investissement.: 63 872,83€
- Total Dépenses.....: 273 455,79€
- *1, Syndicat de gestion 38 000€ Territoire Énergie, 2600€ gymnase 2000€
- *2, Frais scolaire payé à d'autres communes

Recettes de fonctionnement

- 70 Produits des services..... : 10 972,00€
- 73 Impôts et taxes : 111 571,00€
- 74 Dotations et participations.....: 42 017,00€
- 75 Autres produits de gestion.....: 7 405,00€
- 042 Opération d'ordre: 5 000,00€
- 002 Excédent de fonctionnement.....: 96 490,79€
- Total recettes: 273 455,79€

Dépenses d'investissement

16 emprunts et dettes assimilés.....	47 015,00
21 Immobilisation corporelles.....	75 070,00
040 Virement de la section fonct.....	3 200,00
Total dépenses	125 285,00

Recettes d'investissement

10 Dotations, fonds divers et réserves.....	15 300,00
13 Subventions d'investissement.....	37 899,00
16 Emprunts et dettes assimilées.....	540,00
040 Opération d'ordre de transfert.....	790,35
021 Virement section fonctionnement.....	63 872,82
001 Excédent investissement reporté.....	6 882,83

Après débat le budget est adopté à l'unanimité

9. Information sur la révision du Plan Prévention du Risque Inondation

La municipalité invite la population à aider les élus dans leur défense des habitants de notre commune en refusant le plan inondation présenté par les services de l'Etat. Les Brebottais peuvent aller exprimer leurs désaccords sur le registre qui sera ouvert par les services de l'Etat en mairie de Grandvillars le mardi 7 juillet de 9h à 14h et le jeudi 23 juillet de 14h à 18h.

Plusieurs communes de la Communauté de Communes Sud Territoire sont impactées par les plans inondations liées au mauvais écoulement des rivières. Une réunion se tiendra sur ce sujet au siège de la communauté de Communes à Delle le 1er juillet 2020. Le maire rappelle les 6 prises de position des conseils municipaux pour la défense de la population.

1. En 2009 création par le commune d'un fossé pour évacuer les eaux en cas de grosses pluies
2. Dès 2016 le conseil municipal s'insurge contre une décision des services de l'état qui interdit le curage du fossé créé en 2009. Le fossé devient de ce fait inopérant et ne protège plus les secteurs bas de la commune.
3. En juin 2019 la municipalité adresse aux services de l'état et à la préfecture un avis défavorable sur la Plan Risques Inondations et motive son refus.
- 4, En février 2020 la municipalité attaque en justice les services de l'Etat qui mettent en danger la population de la commune.
5. Le 10 mars 2020 nouvelle délibération du conseil municipal adressée au préfet, suite à une réunion publique tenue en mairie où les élus expriment leurs inquiétudes et leur incompréhension par rapport à un fonctionnement anormal des services de l'Etat.
6. En juin 2020 la nouvelle municipalité fait réaliser trois constats d'huissier : Un sur la situation du Canal du moulin et deux sur la situation du fossé des Trous de Marne.

Le conseil municipal sera informé sur les décisions que pourra prendre la communauté de communes dans le cadre de sa nouvelle compétence destinée à lutter contre les inondations, le maire de Brebotte considérant que rien ne justifie un plan inondation au centre du village.

10, Désignation des membres des commissions

Les élus ont désigné les membres des commissions.

1. **S P L** (Société Publique Locale Sud Immobilier de la Communauté de Communes) : Le maire
2. **Organisme social** : Estelle Remi (chargée aussi de la gestion du personnel)
3. **Commission d'appel d'offre** : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Carlo Salamandre, Christophe Pesme-Cansar
4. **Commission des listes électorales** : Julie Carret
5. **Commission des impôts** : La mairie communiquera 24 noms de propriétaires de la commune aux services compétents de l'Etat
6. **Commission forêt et chemins ruraux** : Théo Vallat, Florine Grevillot, Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Roland Rouèche, Roland Goldzer.
7. **La commission cadre de vie** : Patrick Lhermitte, Eliane Vallat, Bernadette Jouille, Dominique Jouille, Maryse Rouèche, Roland Roueche, Florine Grevillot
8. **Commission travaux** : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Roland Rouèche, Cyril Stehlin, Théo Vallat, Carlo Salamandre, Christophe Pesme-Cansard
9. **Commission finances et Commission Urbanisme** : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Estelle Remi, Julie Carret
10. **Commission information et communication** : Anna Vallat, Chloé Sabatier, Julie Carret, Estelle Remi

Rappel des désignations effectuées lors du conseil municipal du 26 mai 2020

Organisme Territoire Énergie 90 : Titulaire : Christophe Pesme Cansar et suppléant Carlo Scalamandre.

Syndicat du gymnase de Montreux Château : Pierre Vallat et Fabien Baguerey

Fourrière des animaux : Florine Grevillot

Correspondant défense nationale : Anna Vallat

11. Réparation du paratonnerre de l'église

Le devis a été signé par la commune de Brebotte et la commune de Bretagne. Il s'agit de réparer les dégâts commis par un vol de matériel, mais aussi de remettre l'installation aux normes. Coût de l'opération de l'ordre de 2 720€.

12, Bilan de l'affouage

Six lots d'affouages sont terminés, pour une recette de 1516 €. Le conseil donne son accord pour la facturation aux affouagistes concernés.

13, Questions diverses

Rappel du règlement départemental sur les nuisances

Le maire indique qu'il reçoit régulièrement des réclamations sur le non respect des heures de tonte de gazon et plus généralement des bruits des moteurs thermiques à des horaires où cela est interdit par le règlement mis en place par arrêté préfectoral d'avril 2015 dont nous rappelons des extraits.

Article 4

Toute personne utilisant **dans le cadre professionnel** de ses activités, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'interventions urgentes.....

Article 9

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propre à préserver la tranquillité des habitants, des immeubles, concernés et du voisinage ceci de jour comme de nuit y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répété et intempestive

Article 10

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants

Les jours ouvrables : de 8h 30 à 12h et de 14h 30 à 19

Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Article 12

Les propriétaires ou utilisateurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations et les équipements en fonctionnement ainsi que leur utilisation ne soient pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

Délimitation des espaces dédiés aux enfants (déjections canines)

Il apparaît nécessaire de mettre en place une délimitation des lieux où les enfants des écoles se rendent : le plateau de sport, les environs du cimetière, le secteur de la mairie, de la salle polyvalente, et des écoles. Des rappels seront aussi nécessaires dans les espaces fréquentés par les randonneurs ceci pour garder une belle image de notre commune fleurie et entretenue régulièrement. Le maire demande aux élus de rester attentifs sur cet aspect des choses et de proposer des solutions réalistes, pour l'avenir.

Fin de réunion 22, 10